

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Participation citoyenne - Leviers d'action

Monsieur AVENA expose :

Ville pionnière au début des années 2000 dans le développement en France de la démocratie participative, la Ville de Dijon s'est attachée au cours des 20 dernières années à soutenir et promouvoir l'implication des habitants dans la vie locale.

Les commissions de quartier et les budgets participatifs ont constitué la base de cette politique.

Régulièrement adaptées dans leurs modalités de fonctionnement, les commissions de quartier mobilisent chaque année 387 habitants qui prennent une place particulière dans le débat public et la construction des politiques municipales.

Les budgets participatifs ont permis quant à eux de voir émerger plus de 400 projets à l'initiative des habitants.

Au-delà, de très nombreux temps de rencontres et d'échanges entre le Maire, les élu(e)s, et les habitants sont régulièrement organisés depuis 2001.

Fort de cette expérience et au regard des évolutions que l'on peut observer sur le plan national comme international dans la relation du citoyen aux institutions démocratiques et aux élus, la Ville de Dijon souhaite donner pour ce mandat un nouvel élan à la participation citoyenne.

Dans un contexte de défiance croissante des français envers leurs élus souligné par plusieurs enquêtes, le niveau communal résiste et le Maire bénéficie encore d'un bon niveau de confiance. Ce lien particulier doit être entretenu et enrichi.

Face aux défis qui attendent les collectivités, en particulier ceux de la transition écologique et du « vivre ensemble », l'enjeu est tout à la fois de renforcer le dialogue entre élus et citoyens autour de l'élaboration des politiques publiques locales mais également de susciter, de stimuler, les échanges entre les citoyens eux-mêmes pour entretenir la cohésion et le lien social.

Six leviers de participation citoyenne seront ainsi activés pour intensifier de façon significative la participation citoyenne et donner une part plus grande aux habitants dans la construction des politiques qui les concernent.

Le premier levier porte sur la relation des habitants à l'offre de services municipaux. La Ville mettra en œuvre de nouvelles instances qui permettront aux enfants, aux jeunes, aux parents et à tous les usagers des services municipaux d'être plus étroitement associés à leur fonctionnement.

Le second levier consiste à identifier chaque année des sujets, des projets, des grands enjeux de politiques publiques qui seront ouverts, dans des formes adaptées, à la participation des habitants. Il pourra aussi bien s'agir de sujets relatifs à l'environnement, à l'espace public, à l'aménagement urbain, au rayonnement de la ville, à la culture, au sport... mais qui, parce qu'ils relèvent de l'intérêt général, gagneront à se nourrir de réflexions partagées avec les habitants. Les sujets retenus seront proposés chaque année au conseil municipal.

Le troisième levier vise les jeunes et la place particulière qui doit leur être donnée dans une démarche de démocratie locale. Des « Agoras Jeunes » seront mises en place. Elles répondront aux aspirations croissantes des jeunes à prendre leur part dans le débat public en proposant des rencontres régulières avec les élus pour aborder tous sujets de politiques publiques au-delà de ceux qui peuvent les concerner plus immédiatement.

Le quatrième levier est relatif au renforcement des budgets participatifs. Il s'agit dans un premier temps de porter à 450 000 euros le budget annuel délégué aux commissions de quartier en permettant aux membres de définir la répartition entre investissement et fonctionnement. Au-delà des commissions de quartier, il sera chaque année proposé aux habitants de s'associer à la conception ou la mise en œuvre de grands projets d'investissement issus de propositions d'habitants, co-construits avec eux ou proposés par la collectivité.

Le cinquième levier propose une évolution en profondeur des commissions de quartier qui deviendront des « ateliers de quartier ». Deux tirages au sort seront organisés pour leur composition, l'un sur la base des listes électorales, l'autre parmi des listes de volontaires. La place des habitants dans le pilotage et l'animation des ateliers sera significativement renforcée, et un règlement intérieur général viendra préciser par délibération la composition et le fonctionnement des nouveaux ateliers de quartier.

Le sixième levier constitue le cadre indispensable à un tel déploiement de la participation citoyenne. La clarté quant au rôle et aux responsabilités de chacun, la qualité du positionnement de chaque partie prenante, l'appréhension des enjeux sont impératives au bon déroulement des échanges et au respect de la primauté donnée à l'intérêt général.

Ce sixième levier, condition de la qualité du dialogue public, se traduira par l'affirmation de principes généraux encadrant l'exercice de la démocratie participative et l'expression des engagements de élu(e)s sous forme d'une charte de la participation citoyenne (*annexée au présent rapport*).

Chaque atelier de quartier aura également à se prononcer sur le mode de fonctionnement qui lui est propre et qui l'engage à adopter des principes favorisant le dialogue et le travail collectif.

La ville s'engage enfin de son côté à mettre en œuvre un dispositif de « formation continue du citoyen » qui contribuera à l'apport d'informations, de connaissances, de réflexions nécessaires à une meilleure appréhension des réalités de la décision publique par les habitants, répondant ainsi à la volonté de diffuser la culture de la participation citoyenne.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces six leviers s'accompagnera de la mobilisation de tous les outils disponibles pour favoriser la participation citoyenne du plus grand nombre.

Il s'agira aussi bien d'outils numériques (tels que la plateforme existante jeparticipe.dijon.fr) que de méthodes nouvelles de participation (agora, world café pour créer un réseau d'échanges et d'actions, débat mouvant pour faciliter les prises de position sur un sujet mis au débat...) adaptés au niveau d'intensité donné à la participation, qui peut aller de l'information à la co-décision, en passant par la consultation, la concertation et la co-construction.

Enfin, des espaces de réunion ou lieux ressources seront identifiés dans chaque quartier pour accueillir ce déploiement des espaces de concertation et de discussion entre et avec les citoyens.

Cette nouvelle étape franchie par la Ville de Dijon en matière de démocratie participative se traduira concrètement dès 2022 par :

- La création d'instances nouvelles de concertation autour de l'action municipale :
 - Conseils de crèches ;
 - Comités des usagers du CCAS ;
 - Consultation citoyenne pour choisir de façon périodique une œuvre à exposer et mettre en valeur au Musée des Beaux-Arts ;
- L'ouverture à la participation citoyenne de projets d'envergure comme :
 - La révision du projet éducatif global de la Ville, qui associera au-delà des institutionnels et acteurs associatifs, les parents, enfants et jeunes en tant qu'usagers dans une large concertation organisée durant le 1^{er} trimestre 2022 ;
 - La mobilisation des dijonnais dans l'élaboration du projet alimentaire territorial porté par la métropole au moyen de groupes de travail thématiques ouverts aux habitants ;
 - L'amplification des initiatives favorisant la réintroduction de la nature en ville en s'appuyant sur des groupes d'usagers des services publics (de l'enfance notamment) et d'habitants.
- L'organisation de rencontres régulières avec les jeunes dans le prolongement de la première Agora organisée le 9 novembre pour échanger sur toutes les politiques publiques menées à Dijon ;
- La mise en place des nouveaux ateliers de quartier au printemps 2022 ;
- La mise en place des nouvelles modalités pour les budgets participatifs. Les habitants seront notamment associés à la conception et à la réalisation de projets d'investissements importants :
 - L'aménagement du stade de la Maladière ;
 - La désimperméabilisation des deux cours d'écoles élémentaires Nord et Côteaux du Suzon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le dispositif de la participation citoyenne avec ses six leviers d'action, ainsi que la charte de la participation citoyenne annexée au présent rapport ;

2 - autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre et l'application des leviers d'action de la participation citoyenne.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 10